


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Marine LCX 4050</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Lubrifiant
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Nombre de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		
<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se laver soigneusement après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.	
<b>Intervention</b>	<p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Consulter un médecin en cas de malaise.</p>	
<b>Stockage</b>	Garder sous clef.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.	
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucun à notre connaissance	
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucun à notre connaissance	
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun à notre connaissance	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.	

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-70-7	60-100
Distillats naphténiques légers (pétrole), traités à la terre		64742-45-6	5-10
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-52-5	5-10
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-54-7	5-10
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités		64742-53-6	5-10
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	5-10
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant		64741-97-5	5-10
Distillats naphténiques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		64742-63-8	5-10
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		64742-65-0	5-10
Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant		64742-64-9	5-10
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant		64741-96-4	5-10
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant		64741-88-4	5-10
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant		64741-89-5	5-10
Distillats naphténiques lourds (pétrole), traités à la terre		64742-44-5	5-10
Huiles lubrifiantes		74869-22-0	5-10
Lubricating Oils (petroleum), C>25, Solvent-extd., Deasphalted, Dewaxed, Hydrogéné		101316-69-2	5-10
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement		72623-86-0	5-10
Lubricating Oils (petroleum), C17-32, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné		101316-70-5	5-10
Lubricating Oils (petroleum), C20-35, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné		101316-71-6	5-10
Lubricating Oils (petroleum), C24-50, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné		101316-72-7	5-10
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based		72623-87-1	5-10
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity		72623-85-9	5-10
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées		64742-58-1	5-10
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic		64742-56-9	5-10
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées		64742-57-0	5-10
Residual Oils (petroleum), Hydrotreated Solvent Dewaxed		90669-74-2	5-10
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant		64741-95-3	5-10

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant		64742-62-7	5-10
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant		64742-01-4	5-10
Phénol , Dodecyl-, Branched		121158-58-5	2
Tetrapropenyl Phenol		74499-35-7	2
Sels de sodium de dérivés alkyles en C10-C16 de l'acide benzènesulfonique		68584-23-6	0.5
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium		61789-86-4	0.5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** \*\* L'huile de base peut être un mélange des numéros CAS susmentionnés

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

#### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de soufre. Oxydes de carbone.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
--	--

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque.

Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## Précautions pour la protection de l'environnement

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains après avoir manipulé.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	MPT	0.2 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-45-6)	MPT	0.2 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles lubrifiantes, Pétrole, C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Lubricating Oils (petroleum), C17-32, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-70-5)	MPT	0.2 mg/m3	Brouillard.
Lubricating Oils (petroleum), C20-35, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-71-6)	MPT	0.2 mg/m3	Brouillard.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-44-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity (CAS 72623-85-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant (CAS 64741-95-3)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Lubricating Oils (petroleum), C>25, Solvent-extd., Deasphalted, Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-69-2)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Lubricating Oils (petroleum), C24-50, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-72-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-44-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity (CAS 72623-85-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant (CAS 64741-95-3)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Lubricating Oils (petroleum), C>25, Solvent-extd., Deasphalted, Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-69-2)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Lubricating Oils (petroleum), C24-50, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-72-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.



**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	PEL	5 mg/m3  2000 mg/m3 500 ppm	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	PEL	5 mg/m3  2000 mg/m3 500 ppm	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	PEL	5 mg/m3  2000 mg/m3 500 ppm	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	PEL	5 mg/m3  2000 mg/m3 500 ppm	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	PEL	5 mg/m3  2000 mg/m3 500 ppm	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-44-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity (CAS 72623-85-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant (CAS 64741-95-3)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Lubricating Oils (petroleum), C>25, Solvent-extd., Deasphalted, Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-69-2)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Lubricating Oils (petroleum), C24-50, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-72-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	plafond	1800 mg/m3	
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
	plafond	1800 mg/m3	
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	plafond	1800 mg/m3	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
	plafond	1800 mg/m3	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	plafond	1800 mg/m3	
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection.
<b>Autre</b>	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations sur l'hygiène générale</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Brun foncé
<b>Odeur</b>	Légère odeur de pétrole
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 260 °C (> 500 °F)
<b>Point d'écoulement:</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	0.921 @ 15°C
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	226.0 °C (438.8 °F) Pensky-Martens vase clos
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Négligeable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	236.8 cSt @ 40°C
<b>Autres informations</b>	
<b>Pourc. de mat. volatiles</b>	Négligeable

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	aucun en utilisation appropriée
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair.
<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants forts.

---

## 11. Données toxicologiques

**Voies d'exposition** Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau Contact avec les yeux.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables**

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.  
**Inhalation** Toute inhalation prolongée peut être nocive.  
**Peau** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
**Yeux** Peut causer une irritation.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Les symptômes peuvent inclure des maux d'estomac, de nausées ou de vomissements.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
------------	--------	----------------------

Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS 61789-86-4)

**Aigu**

*Dermique*

DL50	lapin	> 4000 mg/kg
------	-------	--------------

*Inhalation*

CL50	rat	> 1.9 mg/l/4h, ECHA
------	-----	---------------------

*Orale*

DL50	rat	> 5000 mg/kg
------	-----	--------------

Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)

**Aigu**

*Dermique*

DL50	lapin	> 2000 mg/kg
------	-------	--------------

*Inhalation*

CL50	rat	2.2 mg/l/4h
------	-----	-------------

*Orale*

DL50	rat	> 5000 mg/kg
------	-----	--------------

Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)

**Aigu**

*Dermique*

DL50	lapin	2000 mg/kg
------	-------	------------

*Inhalation*

CL50	rat	2.2 mg/l/4h
------	-----	-------------

*Orale*

DL50	rat	5000 mg/kg
------	-----	------------

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)

**Aigu**

*Dermique*

DL50	lapin	> 5000 mg/kg
------	-------	--------------

*Inhalation*

CL50	rat	> 5 mg/l/4h
------	-----	-------------

*Orale*

DL50	rat	> 5000 mg/kg
------	-----	--------------

Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)

**Aigu**

*Dermique*

DL50	lapin	> 5000 mg/kg
------	-------	--------------

*Inhalation*

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50	rat	> 5000 mg/kg
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i> DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	rat	2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	rat	> 5000 mg/kg
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i> DL50	lapin	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	rat	> 5 mg/l/4h 4000 mg/m3, 4 heures
<i>Orale</i> DL50	rat	> 5000 mg/kg 30000 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i> DL50	lapin	>= 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	rat	2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	rat	>= 5000 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i> DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	rat	5000 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i> DL50	lapin	2000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	rat	>= 2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	rat	5000 mg/kg
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Pas disponible	

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	rat	2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	5000 mg/kg
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 5.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 5.2 mg/L, 4 heures, poussières/brouillard
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 4480 mg/kg
	rat	> 2000 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 2000 mg/kg
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	rat	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 2180 mg/m3, 4 heures 2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant (CAS 64741-95-3)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50	rat	> 5000 mg/kg
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i> DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	rat	15000 mg/kg
Phénol , Dodecyl-, Branched (CAS 121158-58-5)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i> DL50	lapin	> 15000 mg/kg
<i>Orale</i> DL50	rat	2100 mg/kg, ECHA
Sels de sodium de dérivés alkyles en C10-C16 de l'acide benzènesulfonique (CAS 68584-23-6)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i> DL50	rat	> 2000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	rat	> 1.9 mg/l/4h, ECHA
<i>Orale</i> DL50	rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Tetrapropenyl Phenol (CAS 74499-35-7)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Pas disponible	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut causer une irritation.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	



Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-45-6)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-44-5)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity (CAS 72623-85-9)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant (CAS 64741-95-3)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C>25, Solvent-extd., Deasphalted, Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-69-2)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C17-32, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-70-5)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C20-35, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-71-6)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C24-50, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-72-7)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérigénicité**

Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 101316-69-2)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 101316-70-5)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 101316-71-6)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 101316-72-7)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64741-88-4)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64741-89-5)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64741-95-3)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64741-96-4)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64741-97-5)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-01-4)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-44-5)	Probablement cancérigène pour l'homme.

Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-45-6)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-52-5)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-53-6)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-55-8)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-56-9)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-58-1)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-62-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-64-9)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-65-0)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-70-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 72623-85-9)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 74869-22-0)	Probablement cancérogène pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 101316-69-2)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 101316-72-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64741-88-4)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64741-89-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64741-95-3)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64741-96-4)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64741-97-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-01-4)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-44-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-52-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-53-6)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-54-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-55-8)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-56-9)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-57-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-58-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-62-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-65-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-70-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 72623-85-9)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 72623-86-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 72623-87-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 74869-22-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	Volume 33, Supplement 7, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.
Distillats naphténiques légers (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-45-6)	Volume 33, Supplement 7, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Huiles lubrifiantes, Pétrole, C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	Volume 33, Supplement 7 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C17-32, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-70-5)	Volume 33, Supplement 7, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.

Lubricating Oils (petroleum), C20-35, Solvent-extd.,  
Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-71-6)

Volume 33, Supplement 7, Volume 100F 1 Cancérogène pour  
l'homme.

**États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu**

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-45-6)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-44-5)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity (CAS 72623-85-9)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant (CAS 64741-95-3)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)	Carcinogène connu chez l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C>25, Solvent-extd., Deasphalted, Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-69-2)	Carcinogène connu chez l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C17-32, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-70-5)	Carcinogène connu chez l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C20-35, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-71-6)	Carcinogène connu chez l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C24-50, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-72-7)	Carcinogène connu chez l'homme.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

---

## 12. Données écologiques

---

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

**Données écotoxicologiques**

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS 61789-86-4)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		9.1 mg/L, 48 heures
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity (CAS 72623-85-9)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)		
Crustacés	CE50	Daphnie
		1000 mg/L, 48 heures
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.	
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>	Pas de données disponibles.	
<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas de données disponibles.	
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.	
<b>Autres effets adverses</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.	

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

---

## 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**whmis2015 Exemptions** Sans objet

**Règlementations Fédérales des États-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Non inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Risque d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**  
Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états**

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic Inscrit.  
(CAS 64742-56-9)

Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au Inscrit.  
solvant (CAS 64742-64-9)

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.  
64742-53-6)

Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au Inscrit.  
solvant (CAS 64741-97-5)

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.  
64742-52-5)

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au Inscrit.  
solvant (CAS 64741-96-4)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Inscrit.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	Inscrit.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	Inscrit.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Inscrit.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	Inscrit.

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium (CAS 61789-86-4)	Inscrit.
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	Inscrit.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-63-8)	Inscrit.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	Inscrit.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Inscrit.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	Inscrit.
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	Inscrit.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	Inscrit.

Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

- Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)
- Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)
- Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)
- Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)
- Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)
- Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)
- Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
- Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)
- Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)
- Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)
- Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)
- Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Non réglementé.

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

- Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)
- Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)
- Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)
- Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
- Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)
- Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)
- Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Non réglementé.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Non inscrit.

**État des stocks**

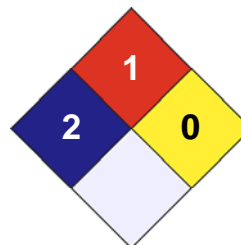
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication**  
**Version n°**  
**Date en vigueur**  
**Préparé par**  
**Autres informations**

15-Septembre-2016  
01  
15-Septembre-2016  
Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021  
Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.